

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf : 04/pfd/180169  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1969/s.412  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Avenue Franklin Roosevelt, 55-57.**  
**Construction d'un porche d'entrée et une grille de sécurité.**  
**Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. Fr. Timmermans)**

En réponse à votre lettre du 24 avril 2007, en référence, réceptionnée le 25 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 mai 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pas émis d'objection à l'égard du projet.

En effet, l'immeuble qui est occupé par l'Ambassade de Moldavie, est en réalité une double maison construite dans les années 60 qui fait face à la maison Delune, sise 86 avenue F. Roosevelt, soit de l'autre côté de l'avenue.

Le projet prévoit la construction d'un porche d'entrée pour accueillir les personnalités diplomatiques. Ce porche serait posé sur un socle en pierre de France, encadré de deux colonnes en pierre reconstituée (ton pierre de France) supportant un fronton en pierre de France, sous une toiture à deux pans en ardoises identiques à la toiture du bâtiment principal. Son emprise serait de 3,70m sur 2,33m.

D'autre part, une grille de protection serait installée en bordure du trottoir pour sécuriser l'Ambassade. Le schéma joint au dossier indique une grille haute d'1,80m, fixée sur une petite bordure qui suivrait le dénivelé de l'avenue.

***La CRMS considère que ces interventions sont sans conséquence sur la maison Delune.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).

J. DEGRYSE  
Président